



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **jeudi 16 décembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION	
Date	10/12/2010
Affichage	10/12/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

THEME : **URBANISME 1**

OBJET : **ACQUISITION DE  
TERRAIN A TITRE GRACIEUX –  
PARCELLE SECTION AV N° 25  
PARTIELLE A PONT DE  
CERVIERES**

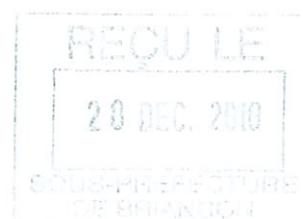
**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie  
MARCELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille  
MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard  
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia  
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philipp  
NUSSBAUM Richard pouvoir à VALDENNAIRE Catherine  
ROUBAUD Sabin pouvoir à FERRUS Christian

**Absents-Excusés :** GUIGLI Catherine, MARCELLO Marie, MARCADET Didier, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Aurélie POYAU

La SCI de la Cerveyrette est propriétaire de la parcelle section AV n° 25, située à Pont de Cervières.

En accord avec le propriétaire, la Commune a réalisé des travaux d'élargissement du Chemin du Pont Baldy ainsi que des travaux d'aménagement d'un parking et réalisation d'un local pour containers sur la partie ouest de la parcelle sus nommée.

La SCI de la Cerveyrette souhaite céder gracieusement ce bien à la Commune, cette dernière s'engageant à prendre en charge tous les frais afférents à cette transaction (frais d'acte, document d'arpentage ...).

Le projet de division a établi une surface d'environ 455 m<sup>2</sup>, objet de l'acquisition par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'acquisition de la parcelle partielle section AV n° 25 à titre gracieux, et de décider de son incorporation dans le Domaine public communal,
- de préciser que tous les frais afférents à ces transactions seront supportés par la Commune (frais d'acte, de document d'arpentage etc...)
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 1 (PEYTHIEU Eric)

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM

TRANSMIS LE 20 DEC. 2010

PUBLIÉ LE 20 DEC. 2010

NOTIFIÉ LE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Commune :  
BRIANCON

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les Indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par M. géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des Informations portées au dos de la chemise 6463.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Section : AV  
Feuille(s) : 000 AV 01  
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 02/08/2010  
Support numérique : -----

Document d'arpentage dressé par M. Bruno AMISON à EMBRUN  
Date : 23.11.2010  
Signature : Bruno AMISON  
ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS  
Bruno AMISON  
2 Place Charrier  
05200 EMBRUN  
Tel. 04.92.51.02.33  
N° d'INSCRIPTION 5806

Numéro d'ordre du document d'arpentage : -----  
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : -----  
Cachet du service d'origine :  
Centre des Impôts foncier de :  
GAP  
Service Topographique départemental  
Cité Administrative Desmichels  
BP 1802  
05016 GAP  
Téléphone : 04.92.40.18.92  
Fax : 04.92.40.18.90  
cdf.gap@dgfip.finances.gouv.fr

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien rebattu du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (présentaire, avocat représentant, qualité de faculté «propriétaire»)

